

EDF est une entreprise irrespectueuse et rustre

A deux reprises, j'avais signifié à EDF, une première fois par mail sur leur site, puis auprès d'un technicien venu poser le compteur numérique chez moi, début mars 2019, que je refusais la pose dudit compteur à mon domicile. Malheureusement le compteur est placé en extérieur de ma propriété, sur la voie publique, et appartient à la mairie.

J'avais, par conséquent, également averti, il y a quelques mois, la mairie de Sainte-Marie (commune de mon domicile) par trois courriers avec accusé de réception, que la municipalité pouvait s'opposer à la pose des compteurs numériques. Bien sûr, je n'ai eu aucune réponse: on appelle cela une municipalité «à l'écoute» de ses administrés. Je ne sais même pas si la question a été débattue en Conseil Municipal. Merci M. Richard Nirlo.

La législation n'oblige pas la pose des compteurs numériques, contrairement à ce que la propagande d'EDF veut faire croire: plusieurs états européens s'y sont opposés. Il est indiqué que le passage du technicien doit être annoncé par courrier préalable, avec une date précise. Or, si j'ai effectivement reçu un courrier, c'était pour m'indiquer qu'un technicien allait passer pour poser le compteur, sans indiquer nullement la date de passage.

Lorsque le technicien est passé pour poser le compteur, le vendredi 22 mars, compteur numéro 388, j'étais absent, mon épouse aussi, et quand elle est arrivée au domicile, le technicien finissait de poser l'objet du délit. Je ne voulais pas de ce compteur, pas plus que mon épouse. Je reçois un courrier le lendemain, le samedi 23 mars m'indiquant la pose, les données du compteur, et un fascicule concernant l'utilisation du compteur. Et ce compteur m'est inaccessible, le boîtier ayant été scellé.

De nombreuses communes dans l'hexagone se sont opposées avec succès à leurs poses. J'ai bien conscience qu'obliger EDF à revenir en arrière et venir me poser le compteur électromagnétique dont je disposais précédemment est difficile.

J'écris ce courrier pour tous les opposants au compteur numérique : vous pouvez faire obstacle à sa pose. C'est facile si le compteur est installé à l'intérieur de votre propriété ; c'est plus délicat si le compteur est extérieur. Dans ce cas, je vous invite à le barricader de manière physiquement inaccessible, tout en laissant au préposé la possibilité par une fenêtre de noter vos données de consommation au travers d'une baie vitrée.

Que retenir de cette histoire?

- votre municipalité peut s'opposer à la pose des compteurs électriques numériques. Et vous pouvez lui écrire pour le lui signifier.
- l'entreprise EDF ne respecte pas la législation ni la plus élémentaire courtoisie, ni les opinions émises par ses clients: ce sont des gougnafiers, de grossiers personnages.

J'attends qu'EDF m'attaque pour injures publiques. Elle ne me fera pas ce plaisir, aussi vais-je prendre les conseils d'un avocat.

J'attends également qu'elle me réponde, je lui ai laissé mon mail. Mais elle ne le fera pas : mieux vaut faire le dos rond et attendre que cela se passe. Or la pilule n'est pas passée.

J'attends enfin des médias auxquels je confie ce courrier qu'ils le publient sans réserve, afin qu'il serve d'exemple.

Bruno Bourgeon